

# REGLEMENT 2023

## PRIX DU MANUSCRIT

---

*de la Beauce et du Dunois*

PRIX ADULTE

19<sup>e</sup> édition

Dépôt des manuscrits  
jusqu'au 15 juin 2023  
Prix : 1 500€

Renseignements :  
[secretaire@pays-dunois.fr](mailto:secretaire@pays-dunois.fr)  
[contact@coeurdebeauce.fr](mailto:contact@coeurdebeauce.fr)

 [prixdumanuscritbeaucedunois](https://www.facebook.com/prixdumanuscritbeaucedunois)



## Préambule :

Depuis 2004, le « Prix du manuscrit » porté par son Président nommé en 2015, M. Alain DENIZET récompense des textes non encore édités ayant trait au territoire afin de constituer un fond « mémoire collective ». Organisé par le Pays Dunois et la Communauté de Communes Cœur de Beauce, ce prix remporte un vif succès et devient une distinction importante pour les candidats dont les manuscrits sont de plus en plus aboutis.

## 1 - Caractéristiques du prix :

- ❖ Le prix récompense l'auteur d'un ouvrage, document ou narration (à l'exclusion de la poésie), portant sur les genres suivants : roman, biographie, nouvelles, mémoires, recherche historique ou scientifique.
- ❖ L'ouvrage et/ou l'auteur devront avoir une relation directe ou précise avec le territoire du Pays Dunois et/ou de la Communauté de Communes Cœur de Beauce : le manuscrit doit avoir une accroche avec les territoires du Dunois et de la Beauce. Une partie du manuscrit peut faire référence à des territoires limitrophes comme par exemple Chartres, mais il ne doit pas s'agir de l'intégralité du contenu du manuscrit.
- ❖ Le manuscrit devra être rédigé par un auteur francophone et comporter au moins 100 pages dactylographiées accompagnées d'un support informatique. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'écrit (organisation, style, orthographe...).
- ❖ Un manuscrit peut se représenter l'année suivante si celui-ci n'a pas été lauréat et si l'auteur a apporté des améliorations suite aux recommandations du jury.
- ❖ Chaque auteur aura l'obligation de léguer son manuscrit au fonds « Mémoire Collective du Pays Dunois et de la Communauté de Communes Cœur de Beauce » géré, par ces deux collectivités, où il sera consultable et mis en ligne sur une plateforme de consultation.

## 2 - Remise des manuscrits :

Pour être recevable, chaque candidature doit comporter :

- un exemplaire du manuscrit sur support papier et sur support informatique (CD, clé USB...)
- un résumé d'une quinzaine de lignes du manuscrit sur support papier et sur support informatique (CD, clé USB...)
- La fiche de candidature au Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois précisant les coordonnées complètes du candidat (nom, prénom, adresse postale, téléphone portable et adresse électronique), attestant de la non-publication du manuscrit et approuvant toutes les conditions du règlement de participation au prix cette fiche doit être signée du candidat (cf annexe 1).

Les ouvrages sont à adresser **avant le 15 juin 2023** :

Syndicat du Pays Dunois  
« Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois » - catégorie Adulte  
11 Rue de la Madeleine  
28200 CHATEAUDUN  
[secretaire@pays-dunois.fr](mailto:secretaire@pays-dunois.fr)

## 3 - Désignation du lauréat

La désignation du lauréat s'effectue lors d'une réunion du jury avant la remise officielle du prix.

Il faut un **minimum de 3 manuscrits** pour que le jury puisse se réunir et choisir le lauréat. Si le nombre de manuscrits n'est pas suffisant, le prix est reporté à l'année suivante et les manuscrits déposés sont automatiquement représentés.

Les manuscrits sont rendus anonymes et sont transmis aux membres du jury dès réception. Chaque membre du jury ayant lu au préalable les manuscrits, donne son avis sur chacun d'eux. Afin d'aider les membres du jury dans leur lecture une grille reprenant différents critères a été établie (cf annexe 2).

Si un membre du jury ne peut venir à cette réunion, celui-ci peut transmettre au président du jury ses avis qui seront lus pendant la réunion. Il doit indiquer le nom du manuscrit pour lequel il veut voter et sa seconde préférence s'il le souhaite.

Le lauréat est choisi au scrutin secret et à la majorité absolue. Chaque membre du jury ne peut voter que pour un seul manuscrit.

Si, après deux tours de scrutin, aucun manuscrit n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le vote peut se faire à main levée si plus de la moitié des membres du jury le souhaite.

En cas d'égalité entre 2 manuscrits au bout des trois tours, le prix est exceptionnellement divisé en deux, si les ouvrages rentrent dans ces deux possibilités :

- les égalités concernent deux manuscrits de deux genres différents (ex : manuscrit historique et roman),
- les égalités concernent deux manuscrits d'un même genre avec la même qualité littéraire.

#### 4 - Dotation du prix :

Ce prix permet au lauréat de recevoir une aide de 1 500 € pour contribuer à la publication de son ouvrage. Cette dotation sera versée par mandat administratif dès réception du RIB du lauréat en décembre 2023/janvier 2024.

L'auteur lauréat ne pourra représenter un nouveau manuscrit que deux ans après la remise du prix. Un même auteur ne pourra recevoir que deux fois le Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois pour deux manuscrits différents.

Dans la mesure du possible, un accompagnement dans la démarche d'édition sera proposé au lauréat ainsi qu'aux autres participants ayant retenu l'attention du jury.

En contrepartie, le lauréat :

- s'engage à venir retirer son prix, le jour de la remise officielle (**en clôture de la Biennale du Livre le 26 novembre 2023 à l'Espace Malraux de Châteaudun**), ou à défaut, à se faire représenter par un tiers.
- s'engage à faire la publicité du Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois lors de toutes opérations de communication qu'il effectuera concernant le manuscrit primé et à mentionner sur la couverture (par tous moyens laissés au choix du lauréat) que le manuscrit a reçu le Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois, en précisant l'année.
- Les anciens lauréats et les membres du Jury sont priés d'être présents à la remise du prix ainsi que les auteurs des manuscrits non distingués.
- accepte que l'association des Donneurs de voix et la Bibliothèque sonore de Châteaudun réalisent l'enregistrement du manuscrit lauréat lorsque celui-ci sera édité. En effet, depuis 2014, le Pays Dunois et la Communauté de Communes Cœur de Beauce rendent accessibles les manuscrits lauréats aux déficients visuels et aux personnes souffrant d'un handicap les empêchant de lire. Cette association bénéficie de l'exemption de droits d'auteurs pour l'enregistrement de bandes sons de livres édités, selon le décret paru au Journal Officiel du 24/12/2008. Ces bandes sont ensuite mises à disposition de ses adhérents et des adhérents de la bibliothèque nationale. En revanche, il est interdit de reproduire et copier ces enregistrements à titre personnel ou pour tout autre destination.

#### 5 - Les membres du Jury :

Le jury est composé de représentants des deux Pays :

- **Alain Denizet, écrivain et Président du Jury**
- Simone Cousin, retraitée de l'enseignement
- Anne-Marie Bontemps, Retraitée libraire à Cloyes sur le Loir
- Nathalie Vasseur, Libraire à Châteaudun
- Bertrand Arbogast, journaliste écrivain et membre du bureau du Pays Dunois
- Monique Ponçon, Professeur de Lettres
- Marie-Christine Rivoal, Professeur de Français à l'INSPE de Chartres
- Isabelle Girard, bénévole à la bibliothèque de Lanneray
- Yvelyne L'Hote, Société Dunoise d'archéologie
- Anette Baudron, habitante de la Communauté de Communes Cœur de Beauce
- Daniel Pointereau, ancien maire d'Orgères-en-Beauce et agriculteur à la retraite

## **6 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement par le candidat.

## **7 - LITIGES**

Les organisateurs et les membres du jury déclinent toute responsabilité en cas de recours éventuels de tiers, pour ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal Administratif du ressort du siège du Pays Dunois et de la communauté de communes Cœur de Beauce.



**Annexe 1 : Fiche de candidature  
au Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois – catégorie Adulte**

<b>Nom :</b>	<b>Tél :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Fax :</b>
<b>Rue et N° :</b>	<b>E-Mail :</b>
<b>CP et ville :</b>	<b>Site Internet :</b>
<b>Titre du manuscrit :</b>	
<b>Pièces constitutives du dossier :</b> <input type="checkbox"/> un exemplaire du manuscrit sur support papier et sur support informatique (CD, clé USB...) <input type="checkbox"/> un résumé d'une quinzaine de lignes du manuscrit sur support papier et sur support informatique (CD, clé USB...) <input type="checkbox"/> La fiche de candidature	
<b>Règlement du Prix</b> <input type="checkbox"/> J'atteste avoir lu le règlement du Prix du manuscrit de la Beauce et du Dunois <input type="checkbox"/> J'accepte toutes les conditions de ce règlement	
<b>Vous avez été informé du prix par :</b>	
<b>Remarques particulières</b>	
<b>Date :</b> <b>A :</b>	<b>Signature :</b>
<b>Attestation de non publication :</b> Je soussigné(e) ..... (nom et prénom), certifie que mon ..... manuscrit..... ..... .....(titre), n'a jamais été publié ni édité. <p align="right">Le ..... A ..... Signature</p>	



## Annexe 2 : Grille de lecture des manuscrits suivant les critères de sélection du prix - catégorie Adulte

### 1 - Respect du règlement du prix

#### A - Le manuscrit doit porter sur le genre littéraire suivant :

- roman
- biographie
- nouvelles
- mémoires
- recherche historique ou scientifique

#### B - Le manuscrit doit avoir une relation directe et précise avec le territoire du Pays Dunois et/ou la Communauté de Communes Cœur de Beauce

- L'histoire doit avoir une accroche avec les territoires du Dunois et de la Beauce. Une partie du manuscrit peut faire référence à des territoires limitrophes comme par exemple Chartres, mais il ne doit pas s'agir de l'intégralité du contenu du manuscrit.
- L'auteur réside en Pays Dunois et/ou sur la communauté de communes Cœur de Beauce

#### C - Caractéristiques du manuscrit

- L'auteur est francophone
- Le manuscrit comporte au moins 100 pages dactylographiées

### 2 - Sentiment du Juré :

Malgré toutes tentatives de rationalisation de la note, il semble très important que les jurés puissent ajouter une appréciation totalement subjective. Car on peut trouver un grand intérêt artistique ou narratif à un manuscrit, et pourtant y être totalement insensible. A l'inverse, il arrive que l'on soit séduit par un livre anodin en apparence. Cela arrive avec certains livres subtils, dont la magie opère sans qu'on sache l'analyser ou la définir. Devant cette part d'inexplicable, une note clairement subjective et assumée comme telle est indispensable.

#### A - Le texte vous a t'il plu ?

Voici 5 appréciations approximatives qui peuvent vous aider :

- Le texte m'a totalement déçu, il ne répond pas du tout à mes attentes.
- Il ne répond pas assez à mes attentes ; il comporte trop de défauts, la lecture en est parfois très difficile.
- Le texte m'a plu, l'ensemble est correct mais des défauts plus ou moins importants sont à corriger.
- Le texte m'a bien plu.
- Le texte m'a beaucoup plu, davantage que la plupart des autres. L'auteur m'a impressionné par sa sensibilité, son imagination, sa recherche documentaire, son style et la qualité narrative de son écriture.

#### B - Aimeriez vous le relire ?

## C - Le conseillerez-vous à un(e) ami(e) ?

### 3 - Le contenu

#### A - Découverte d'un pays, d'une région, d'une culture

L'auteur a-t-il profité du récit pour vous faire découvrir des éléments typiques de son pays, de sa région, de sa culture ?

- Le lecteur ne peut se faire aucune idée du pays, de la région, de la culture...
- Il y a quelques éléments typiques et lecteur découvre le pays, la région, la culture...
- Le lecteur découvre particulièrement bien le pays, la région, la culture...

#### B - Qualité de la documentation

#### C - L'originalité du récit et du contenu

### 4 - La forme

#### A - Qualité du style et de l'expression écrite

Le style du texte présenté doit être de bonne qualité ainsi que la forme de l'écriture.

#### B - L'organisation

Un bon texte doit être bien organisé, bien écrit, sa lecture doit être aisée et agréable.

- Le texte est bien, clairement organisé : paragraphes, chapitres ou parties distinctes...

#### C - Les descriptions

Les descriptions des événements, du décor, des réactions des personnages, de leurs émotions...

- sont inexistantes ou inconsistantes et ne permettent pas de faire évoluer l'histoire,
- permettent de faire évoluer l'histoire,
- sont particulièrement pertinentes et donnent de l'intérêt au récit.

#### D - Orthographe, grammaire (construction correcte des phrases) et ponctuation.

- Il y a trop de fautes pour pouvoir lire normalement le texte.
- Il y a beaucoup de fautes et cela gêne la compréhension du texte.
- Quelques fautes ralentissent ou gênent la lecture.
- Pas ou peu de fautes

#### E - La richesse du vocabulaire utilisé

#### F - La qualité de l'expression.

Le texte vous a-t-il paru agréable à lire ?

- Le récit était désagréable à lire.
- Le récit était peu agréable à lire.
- Le récit était agréable à lire malgré quelques passages moins bien écrits.
- Le récit était fort agréable à lire.